

Mercredi 19 juin 2024

Sécurité au site du pont du Diable

À la suite de la réunion publique qu'elle a organisée mardi 18 juin à Aniane, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault précise les mesures qui sont en place pour assurer la sécurité des visiteurs (touristes et habitants) au site du pont du Diable.

Depuis plusieurs années, une convention a été mise en place avec la Gendarmerie nationale dans le cadre de la labellisation officielle « sécuri-site » du site du pont du Diable par la Préfecture. Elle a permis de renforcer la fréquence des patrouilles avec une équipe de la gendarmerie en juillet et août dédiée à la sécurité du pont du Diable et des gorges, sans oublier les rondes des pelotons de surveillance et d'intervention.

En saison, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault renforce aussi depuis plusieurs années la sécurité avec l'intervention d'une société de sécurité privée. Cette année, ce budget sécurité a été augmenté de 40% pour une meilleure couverture. Deux agents de sécurité sont positionnés sur le site, pour surveiller la plage et le pont, de 14h à 18h30, les WE début juin et tous les jours du 21 juin au 31 août.

En renfort, un travail de médiation est également mis en place cette année pour lutter contre les incivilités et sensibiliser à la préservation du site. Deux médiateurs éco-gardes sont employés pendant la saison (juillet-août) par la CCVH pour faire des rondes sur le site et sont en lien avec les agents de sécurité. Enfin, le dispositif de télésurveillance du site a été rénové, avec un nombre de caméras doublé sur le parking.

Depuis 2020, Hérault Transport assure également une présence de médiateurs dans la ligne 668 (Montpellier – Clermont) qui dessert le pont du Diable. Cette année, ils sont présents les WE à partir de mai et tous les jours à partir de mi-juin.

Par ailleurs, le poste de secours tenu par les pompiers assure pendant la saison la surveillance de la baignade.

Les élus présents à la réunion publique ont entendu les préoccupations qui sont exprimées par les habitants. Une réunion de crise a déjà eu lieu mardi 18 juin avec les communes concernées, la gendarmerie, Hérault Transport et la société Progis Sud Sécurité. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault va constituer un groupe de travail, incluant des habitants, et a pris contact avec les autres acteurs concernés, dont la Métropole de Montpellier. Elle reviendra auprès des habitants pour les informer des mesures prises pour garantir un usage du site en sécurité pour tous.

Contact presse :

Direction de la communication – Céline Bourgeois
04 67 57 04 50 / 06 36 41 88 36
celine.bourgeois@cc-vallee-herault.fr

